

ORDRE DU JOUR

Comité
du 26 mars 2026 à 17:15 heures
à la salle des fêtes "François Blouet" à Roeser

1)	Approbation et signature du procès-verbal de la réunion du comité du 14 novembre 2025
2)	Approbation de devis et crédits supplémentaires : - Remplacement de la conduite de distribution DN450 vers Esch-sur-Alzette dans le CR110 à Sanem, article 4/630/224 214 100/17011, d'un montant de 200.000 € HTVA (devis du 18/11/2016 et du 12/03/2021 d'un montant total de 1.146.630 € HTVA) - Renforcement de la conduite sous les voies CFL à Bettembourg, article 4/630/224 214 100/25027, d'un montant de 50.000 € HTVA (devis du 09/07/2025 d'un montant de 70.000 €)
3)	Approbation d' actes notariés , signés par-devant Me Laurent Metzler le 4 février 2026, entre le SES et : - Les conjoints Kugener-Lemmer dans le cadre de l'acquisition d'un terrain à Hagen au lieu-dit Raaschbréch pour la construction d'un regard, article 4/630/224 110 000/25001, d'un montant de 5000 € - L'administration communale de Helperknapp dans le cadre de l'acquisition d'un terrain à Bour pour l'assainissement du captage Ansembourg 1 à Bour, article 4/630/224 110 000/25002, d'un montant de 11.000 €
4)	Approbation de la vente d'un véhicule du SES à la suite de son remplacement : camion Iveco immatriculé ZC 6237 (mod. 2014, 176.148 km) pour la somme de 5.800 € HTVA
5)	Approbation de la convention ayant pour objet la pose d'un comptage supplémentaire 20A de mesure directe pour GSM de ORANGE (site Rébierg)
6)	Approbation de la convention collective de travail pour les salariés des communes du Sud (2025-2027)
7)	Présentation de la mise à jour du plan pluriannuel de financement 2026 sur les années 2027-2029

8)	Conversions de postes à temps plein : 1. Poste d'employé communal, catégorie d'indemnité B, groupe d'indemnité B1, sous-groupe scientifique et technique, en poste à temps plein de salarié à tâche intellectuelle avec assimilation complète au statut de l'employé communal, catégorie d'indemnité B, groupe d'indemnité B1, sous-groupe scientifique et technique pour l'engagement d'un spécialiste SIG a. Décision de classement 2. Poste d'employé communal, catégorie d'indemnité A, groupe A1, sous-groupe scientifique et technique, en un poste d'employé communal, catégorie d'indemnité B, groupe B1, sous-groupe scientifique et technique pour les besoins du service Protection des eaux souterraines
9)	Personnel (à huis clos)
10)	Divers